

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

préalable à l'autorisation unique pluriannuelle de prélèvement d'eau pour l'irrigation agricole - bassin du Lot

Le public est informé que par arrêté préfectoral, a été prescrit la mise à l'enquête publique du dossier d'autorisation unique pluriannuelle de prélèvement d'eau pour l'irrigation agricole au titre du code de l'environnement, présenté par l'**Organisme Unique de Gestion Collective du bassin du Lot - Chambre d'Agriculture du Lot**, désigné pour la gestion collective des prélèvements en eau pour l'irrigation agricole sur le périmètre du sous-bassin du Lot.

Cette enquête se déroulera du **14 mars au 15 avril 2016 inclus**. Le siège de l'enquête est fixé à la DDT du Lot.

Composition de la commission d'enquête :

M.. Jean-Guy GENDRAS (président), M. Didier GUICHARD, Mme Sabine NASCINGUERRA,
M.. Jean-Michel VERDIE, M. Joseph CHAMBON (titulaires), M. Lucien PELATAN, M..Jean ARRACHART (suppléants)

Le dossier complet sera consultable par le public qui pourra présenter des observations sur le projet aux jours et heures d'ouverture habituelle des bureaux dans les lieux suivants :

Mairies de Cahors, Fumel et Espalion.

Direction départementale des territoires de Cahors

Préfectures d'Agen, Aurillac, Rodez, Périgueux, Montauban

Sous-préfectures de Villeneuve s/Lot, Figeac, St Flour, Villefranche de Rouergue, Millau, Bergerac, Sarlat, Gourdon, Marmande, Castelsarrasin.

Les observations écrites pourront également être adressées par courrier à l'adresse suivante :

Commission d'enquête EP AUP sous bassin Lot – SG Unités procédures - 127 quai Cavaignac -
46009 CAHORS et par courriel à : ddt-public-enquete-aup@lot.gouv.fr

Les informations sur cette enquête sont disponibles sur : www.lot.gouv.fr ainsi que sur :
<http://www.lot.chambagri.fr/gestion-de-leau/irriguer-dans-le-lot.html#c164852>

Un membre de la commission d'enquête se tiendra à la disposition du public à :

- **CAHORS -DDT** le 14 mars de 9h00 à 12h00 (**ouverture**) et le 15 avril de 14h00 à 17h00 (**clôture**)
- **Figeac – sous-préfecture** le 5 avril de 9h00 à 12h00
- **Villefranche de Rouergue – sous-préfecture** le 14 mars de 9h00 à 12h00
- **AURILLAC- Préfecture** le 13 avril de 14h à 17h00
- **St Flour- sous-préfecture** le 17 mars de 14h00 à 17h00
- **Villeneuve s/Lot- sous-préfecture** le 15 mars de 14h00 à 17h00 et le 13 avril de 9h00 à 12h00
- **Fumel -mairie** le 30 mars de 14h00 à 17h00
- **Espalion mairie** le 22 mars de 14h00 à 17h et le 15 avril de 9h00 à 12h00

Toute observation, tout courrier, courriel ou document réceptionné après le 15 avril 2016 à 17h00 ne pourra être pris en considération par le commissaire-enquêteur.

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public, pendant un an

A Cahors le 19 février 2016

La Préfète

Catherine FERRIER